

**MAIRIE DE GUILLAC  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire

**Date de convocation :** 20 février 2024

**PRÉSENTS :** MM./MMES., Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Didier GUILLOUËT, Pascaline GUYOT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS, Gwénaél BROGARD, Brigitte KERAUTRET, Jean-Michel HUET, Loïc THORON, Paul de VAUCORBEIL, Anaïs CHEVALIER

**Numéro :**  
**CM20240409D10**

**EXCUSÉS :** Nathalie DACQUAIT donne pouvoir à Stéphane ROUAULT  
Frédéric LARROUY CASTERA donne pouvoir à Katell VINCENT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Thérèse MAINGUY

\*\_\*\*

**Objet : Urbanisme : Approbation du zonage d'assainissement**

Didier GUILLOUËT présente le rapport d'étude de zonage d'assainissement des eaux usées.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme portée par la commune de Guillac (PLU), celle-ci souhaite actualiser l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées pour mettre en cohérence l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le présent document s'appuie sur l'étude de zonage réalisée en 2001 et se compose de :

- La mise à jour des données réglementaires,
- La présentation de l'état actuel de l'assainissement collectif et non collectif sur la commune,
- La définition du choix des secteurs retenus en assainissement autonome/collectif,

Cette actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera inscrite par le biais d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 13	- VOTANTS : 15	- Majorité absolue : 8
- Abstentions : 0	- Suffrages exprimés : 15	
- POUR : 15	- CONTRE : 0	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement
- **AURORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Stéphane ROUAULT

